

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
relatif à l'approbation de profils de métiers et de formation
produits par le Service francophone des Métiers et des
Qualifications**

A.Gt. 14-11-2025

M.B. 08-12-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'accord de coopération du 29 octobre 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le Service francophone des Métiers et des Qualifications, en abrégé « S.F.M.Q. » ;

Vu le décret du 10 décembre 2015 portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le Service francophone des métiers et des qualifications, en abrégé « S.F.M.Q. » ;

Considérant que la Chambre de concertation et d'agrément (ChaCA) du « S.F.M.Q. » a validé le 12 avril 2024 la création et la révision de profils de métier et de formation ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le Gouvernement de la Communauté française approuve les profils de métier et de formation de l'assistant/assistante dentaire (SEC.MEDIC-assis.dent-V01-2024), tels que validés par la ChaCA en séance du 12 avril 2024.

Article 2. - Le Gouvernement de la Communauté française approuve les profils de métier et de formation de secrétaire médical/médicale (SEC.MEDIC-sec.medic-V01-2024), tels que validés par la ChaCA en séance du 12 avril 2024.

Article 3. - Le Gouvernement de la Communauté française approuve les profils de métier et de formation de mécanicien/mécanicienne de maintenance industrielle (MAINT.INDU-meca-V02-2024), tels que validés par la ChaCA en séance du 12 avril 2024.

Article 4. - L'approbation des profils révisés repris à l'article 3 abroge de facto sa précédente version.

Article 5. - Le Gouvernement de la Communauté française approuve les profils de métier et de formation d'agent/ agente d'entretien en milieux de soins (SOIN ASSIS PERSO-ag.entr.mil.soin-V02-2024), tels que validés par la ChaCA en séance du 12 avril 2024.

Article 6. - L'approbation des profils révisés repris à l'article 5 abroge de facto sa précédente version.

Article 7. - Le Gouvernement de la Communauté française approuve les profils de métier et de formation d'aide-soignant/aide-soignante (SOIN ASSIS PERSO-aid.soig-V02-2024), tels que validés par la ChaCA en séance du 12 avril 2024.

Article 8. - L'approbation des profils révisés repris à l'article 7 abroge de facto sa précédente version.

Article 9. - Le Gouvernement de la Communauté française approuve les profils de métier et de formation d'assistant/ assistante logistique milieux de soins et collectivités (SOIN ASSIS PERSO-assis.log-V02-2024), tels que validés par la ChaCA en séance du 12 avril 2024.

Article 10. - L'approbation des profils révisés repris à l'article 9 abroge de facto sa précédente version intitulée assistant logistique milieu hospitalier et collectivités.

Article 11. - Le Gouvernement de la Communauté française approuve les profils de métier et de formation de brancardier/brancardière (SOIN ASSIS PERSO-branca-V02-2024), tels que validés par la ChaCA en séance du 12 avril 2024.

Article 12. - L'approbation des profils révisés repris à l'article 11 abroge de facto sa précédente version.

Article 13. - Le délai de mise en œuvre, visé à l'article 29, 2°, de l'accord de coopération du 27 mars 2009 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le Service francophone des Métiers et des Qualifications (en abrégé « S.F.M.Q. ») est de 2 ans et 7 jours pour tout profil révisé, et de 3 ans et 7 jours pour tout nouveau profil, à compter de la date de l'agrément du profil par la Chambre de concertation et d'agrément du « S.F.M.Q. ».

Au-delà de ce délai, l'article 31 de l'accord précité sera d'application.

Article 14. - La Ministre qui a l'éducation et l'enseignement pour adultes dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 14 novembre 2025.

Pour le Gouvernement :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes,

V. GLATIGNY

Les annexes ne sont pas reproduites. Vous pouvez les consulter via :

http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2025/12/08_1.pdf#Page4